

220C0066  
FR0000121121-FS0019

7 janvier 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>EURAZEO</b>  (Euronext Paris)</p>
-----------------------------------------------------------------------------

Par courrier reçu le 7 janvier 2020, la société en commandite par actions Tikehau Capital<sup>1</sup> (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir 4 038 207 actions EURAZEO représentant 7 234 828 droits de vote, soit 5,13% du capital et 6,78% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital Advisors (détenant individuellement 36,9% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital) qui détient 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner, seul associé commandité de la société Tikehau Capital.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 78 764 149 actions représentant 106 754 686 droits de vote (compte tenu des 3 196 621 droits de vote double attribués), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.